Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260127-2026_01_013-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2026

Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 29/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	20/01/2026
Date d'affichage de la convocation	20/01/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	11
Nombre de conseillers votants	17

Etaient présents :

Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint	Isabelle RENAULT, conseillère municipale
Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe	Dominique DELAUNAY, conseillère municipale
Pascal MAHE, 3ème Adjoint	Ludovic MARTIN, conseiller municipal
Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe	Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal
Pascale LOISEAU, conseillère municipale	Géraldine GUILLAUME, conseillère municipale

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Olivier Guérinel ; Tiphaine Sourdin ; Régis Roussel ; Anne-Sophie Rondin

Etait absent : Serge Vannier

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Tiphaine Sourdin à Mme Géraldine Guillaume
De M.Régis Roussel à M.Jean-Claude Noël
De Mme Anne-Sophie Rondin à Mme Roselyne Médard
De M.Olivier Guérinel à M.Ludovic Martin

M.Jean-Claude Noël est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/01-013 : Objet : Formation BAFA de territoire organisée par Fougères Agglomération– prise en charge pour un agent

Rapporteur : Mme Cécile Parlot, Maire de Romagné

En 2026, Fougères Agglomération organise une formation BAFA ouverte aux agents communaux du territoire. Un agent de la commune est intéressé pour y participer. La session initiale et la session d'approfondissement seront organisées. La première aura lieu du 14 au 21/02/2026.
L'EPCI prend en charge la majeure partie du coût de la formation (350,00 € /formation environ) mais demande une participation de la commune ou de l'agent à hauteur de 100,00 € par formation.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260127-2026_01_013-DE

La commission des finances du 09/12/2025 propose que la commune prenne en charge les 200,00 € de participation.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 09/12/2025
Après avoir entendu l'exposé du Maire, et entendu les débats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont six pouvoirs, par:
17 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Dit** que la commune de Romagné prendra en charge la participation de 100,00 €/session de formation BAFA demandée par Fougères Agglomération pour former un agent de Romagné;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au BP 2026, en section de fonctionnement
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous documents en lien avec cette délibération
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 30/01/2026
- *de la publication :*
Le : 30/01/2026
Le Maire, Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE

Le Secrétaire de séance, M.Jean-Claude NOEL

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Cécile PARLOT